



SOMMAIRE

Spécial JEI

- JEI : touchées et bientôt coulées ? p. 1

Le Billet Bio de H. ELLA

- JEI : symptôme des grands corps malades p. 2

Spécial JEI (suite)

- Les JEI montent au créneau p. 3
- Les biotechnologies seront les premières victimes de la réforme du statut des JEI p. 4
- Un calcul gouvernemental trop rapide p. 5
- Évitions une nouvelle fuite des cerveaux ! p. 5-6
- Les aides apportées aux JEI corrigent la fiscalité nationale trop importante p. 6
- Les avantages du statut de JEI ne doivent pas être considérés comme une niche fiscale p. 6-7
- Si changement il y a, il doit être planifié, prospectif et intégré dans une stratégie p. 7
- Un très mauvais signal à l'international p. 8
- 57 M€ d'économies pour 120 M€ de destruction d'emplois ! p. 8

IMPORTANT INFORMATION DIFFUSION

Ce numéro exceptionnel de *Biotech finances* « Spécial JEI » est libre de diffusion. Vous souhaitez obtenir un fichier pdf ? Envoyez vite vos coordonnées à redaction@biotech-finances.com

Spécial JEI

JEI : TOUCHÉES ET BIENTÔT COULÉES ?

L'incroyable est en train de se produire ! Forts de disposer très concrètement de tous les atouts économiques, culturels ou encore géopolitiques et de créer de très beaux textes (Ndlr : le statut des JEI, par exemple), qui forcent l'admiration hors de nos frontières, nous mettons tout en néant. Ainsi donc, sans aide extérieure, nos meilleurs atouts sont à la merci de l'obsession mortifère de certains et notamment, dans l'actualité du moment, de celle des rédacteurs de l'article 78 du PLF 2011. Ces apprentis-sorciers, adversaires bien nommés de tout ce qui produit de l'expansion, de l'épanouissement social et entrepreneurial et encore de l'attractivité, ont-ils conscience de la nocivité de leurs manipulations ? Il est difficile de croire qu'ils n'appréhendent pas ce qu'il faut déployer d'efforts dans ce pays pour conserver l'existant. Qui peut ignorer, en effet, ce que nos grands groupes nationaux payent de points de compétitivité en maintenant, contre toute logique, certaines de leurs activités de production en France ? Quel raisonnement peut-il conduire *in fine* à vouloir mettre en péril l'avenir et les modèles de plusieurs centaines de sociétés de biotechnologies et autres valeurs technologiques ? Au-delà, ces rédacteurs connaissent-ils les chiffres très concrets sur lesquels travaillent justement les services dédiés à l'attractivité territoriale dans chacune de nos Régions ? Cela est encore moins certain. Voici, pour réflexion, la synthèse de quelques témoignages recueillis dans la filière des biotechnologies. En France, les agences de développement régionales les plus actives ont peu ou prou les mêmes objectifs : Il leur est demandé de réussir à implanter un minimum de 10 entreprises de biotech par an sur leur territoire, ce dont la

plupart s'acquittent avec succès. Mais pour attirer ces 10 entreprises, l'expérience leur montre qu'il leur faut rencontrer physiquement chaque année entre 500 et 1 000 contacts à l'international. Les agences régionales savent, en effet, que sur leurs 1 000 contacts seul un nombre infime acceptera de faire le voyage en France « pour voir », et qu'après un temps de latence de 3 ans une dizaine seulement de ceux qui ont fait le

Un CADEAU inespéré pour les CONTEMPTEURS de l'ATTRACTIVITÉ FRANÇAISE

déplacement ouvrira une entité sur le territoire. Encore faudra-t-il, soit dit au passage, que la visite du futur investisseur soit placée sous les meilleurs auspices et qu'elle soit épargnée par les affres des conflits sociaux, justifiés ou non, qui émaillent avec une constance de plus en plus soutenue l'agenda national. Que, d'un trait, ce qui constitue l'un des arguments clés de l'attractivité soit dépouillé de ses vertus et donc purement supprimé est un cadeau inespéré pour les pays avec lesquels nous sommes en compétition et un camouflet aux efforts déployés par tous ceux qui travaillent à renforcer la marque « France ». Et ils sont encore nombreux : des milliers de JEI et d'acteurs du développement tous secteurs confondus sont concernés, sans compter les emplois d'aujourd'hui et de demain. Touché à l'Assemblée, tout l'intérêt du statut des JEI sera-t-il coulé au Sénat ? Cela semble désormais de l'ordre de l'inéluctable, à moins d'un miracle. ■

Jacques-Bernard TASTE
jbaste@biotech-finances.com